

**CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE ST-AIMÉ-DES-LACS
M.R.C. DE CHARLEVOIX-EST**

7 AOÛT 2002

À une séance ordinaire du Conseil, de la municipalité de St-Aimé-des-Lacs, dans le comté de Charlevoix, tenue au lieu et à l'heure habituels des séances, mercredi le 7 août 2002. Sont présents Madame et Messieurs les conseillers : Gaétan Thivierge, Mario Tremblay, Gaston Lavoie, Raynald Godin, Daniel Cauchon et Dominique St-Pierre sous la présidence de son honneur le maire Monsieur Daniel Boudreault.

2002-08-01 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR.

Sur proposition de Monsieur Gaston Lavoie, appuyé de Monsieur Mario Tremblay et résolu unanimement que l'ordre du jour est adopté tel que modifié.

2002-08-02 ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL.

Sur proposition de Monsieur Gaston Lavoie, appuyé de Monsieur Raynald Godin et résolu unanimement que le procès-verbal, de la séance ordinaire du 3 juillet 2002, est adopté tel que rédigé.

2002-08-03 APPROBATION DES COMPTES À PAYER.

Sur proposition de Monsieur Mario Tremblay, appuyé de Monsieur Daniel Cauchon et résolu unanimement que les comptes suivants, présentés par la secrétaire-trésorière, sont acceptés et payés.

C220266	Hydro-Québec	\$ 553.91
C220267	Hydro-Québec	\$ 2 078.68
C220268	Fédération québécoise des municipalités	\$ 523.36
C220269	Bell Mobilité	\$ 42.41
C220270	Gaudreault Suzanne	\$ 56.93
C220271	Boies Daniel	\$ 106.70
C220272	Épicerie des Lacs	\$ 90.77
C220273	Garage St-Aimé-des-Lacs	\$ 145.44
C220274	Garage Paul Tremblay	\$ 144.67
C220275	Jos. Lapointe & Fils	\$ 224.52
C220276	Canadian Tire	\$ 52.90
C220277	M.R.C. de Charlevoix-Est	\$ 1 015.00
C220278	Syndicat	\$ 77.14
C220279	Bell Canada	\$ 220.87
C220280	R.I.D.E.S.C.E.	\$ 3 279.75
C220281	Revenu Canada	\$ 1 449.51
C220282	Revenu Québec	\$ 2 461.89
C220283	Bodycote Technitrol Inc.	\$ 127.12
C220284	Simon Thivierge & Fils	\$ 535.16
C220285	F. Martel & Fils Inc.	\$ 136.98

C220286	Assurance vie Desjardins-Laurentienne	\$803.78
C220287	Henri Jean & Fils Inc.	\$ 96.35
C220288	Réal Huot Inc.	\$ 372.46
C220289	UAP La Malbaie	\$ 113.48
C220290	Garage Francis Bouchard	\$ 212.51
C220291	Ministre des Finances	\$ 28.76
C220292	Fédération québécoise des municipalités	\$ 33.36
C220293	Services sanitaires Charlevoix	\$ 2 841.06
C220294	2754-4998 (Franc0 Moteurs)	\$ 941.44
C220295	Communications Charlevoix	\$ 575.14
C220296	Bernard Lajoie Enr.	\$ 263.99
C220297	Boudreault Daniel	\$ 15.00
C220298	La Capitale Gestion financière	\$ 264.47
C220299	Caisse Desjardins des Hautes-Gorges	\$ 493.24
C220300	Heenan Blaikie Aubut	\$ 287.56
C220301	Alarmes et Extincteurs Charlevoix	\$ 72.36
C220302	L'Immobilière société d'évaluation conseil	\$ 1 725.38
C220303	Guay Pierre-Paul	\$ 15.00
C220304	Industrie Canada	\$ 39.20
C220305	Hydro-Québec	\$ 3 454.90
C220306	S.Q.A.E.	\$ 5 520.22
	Salaires de juillet 2002	\$ 7 711.49

Attendu que Monsieur Réal Gravel a procédé lors de la séance au tirage du party BBQ pour 15 personnes dans le cadre du concours : « ST-AIMÉ EN FLEURS » effectué par le Groupe Action de St-Aimé-des-Lacs.

AVIS DE MOTION DU RÈGLEMENT CONCERNANT LES NUISANCES ET VISANT À PRÉVENIR L'INFESTATION DES MOULES ZÉBRÉES.

Le conseiller Monsieur Gaston Lavoie donne avis de motion que lors d'une séance subséquente du Conseil, de la municipalité de St-Aimé-des-Lacs, un règlement sera adopté concernant les nuisances et visant à prévenir l'infestation des moules zébrées. Une copie du projet de règlement fut remise séance tenante, à chacun des membres du Conseil présent et sera acheminée immédiatement après la séance à chacun des élus absents afin d'être dispensé d'en faire lecture lors de son adoption.

2002-08-04 MANDAT POUR L'ARPENTAGE DU CHEMIN TREMBLAY.

Sur proposition Monsieur Mario Tremblay, appuyé de Monsieur Gaston Lavoie et résolu unanimement que Tremblay & Brisson, arpenteurs-géomètres, sont mandatés pour effectuer les travaux d'arpentage du chemin Tremblay et ce, pour un montant de mille deux cent dollars (\$1,200.00) tel que décrit dans l'estimé reçu en date du 31 juillet 2002.

2002-08-05 MANDAT POUR L'ARPENTAGE D'UNE LONGUEUR DE CENT CINQUANTE (150) PIEDS AU BOUT DE LA RUE DE LA RÉSERVE.

Sur proposition Monsieur Raynald Godin, appuyé de Monsieur Daniel Cauchon et résolu unanimement que Tremblay & Brisson, arpenteurs-géomètres, sont mandatés pour effectuer les travaux d'arpentage d'une longueur de cent cinquante

(150) pieds au bout de la rue de la Réserve, pour un montant de trois cent dollars (\$300.00) et ce, tel que décrit dans l'estimé reçu en date du 31 juillet 2002.

2002-08-06 DEMANDE DE DROIT DE CIRCULER EN V.T.T. ET EN MOTONEIGES SUR LE CHEMIN DU PIED-DES-MONTS.

ATTENDU que l'association des riverains du lac Pied-des-Monts demande au Conseil l'autorisation de circuler en V.T.T. et en motoneiges sur le chemin du Pied-des-Monts;

ATTENDU que le chemin Pied-des-Monts est une route avec un fort achalandage et ce, en toute saison;

ATTENDU que selon l'avis de la Sûreté du Québec, ce chemin deviendrait dangereux si cette autorisation devrait être accordée;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Madame Dominique St-Pierre, appuyé par Monsieur Gaston Lavoie et résolu unanimement que le conseil, de la municipalité de St-Aimé-des-Lacs refuse d'accorder l'autorisation pour circuler en V.T.T. et en motoneiges sur le chemin Pied-des-Monts. Qu'une copie conforme de la présente soit acheminée au sergent Paul Robitaille de la Sûreté du Québec.

2002-08-07 RESTRICTIONS À LA CONDUITE DES BATEAUX SUR LE LAC NAIRNE.

ATTENDU que les municipalités du Québec ont le pouvoir de régler la vitesse des embarcations sur les plans d'eau de leur territoire et ce en vertu de la loi 206;

ATTENDU que ce pouvoir ne peut s'exercer que sur une bande de 50 mètres et moins des berges d'un lac et que les municipalités doivent recommander au ministre des Affaires municipales et de la Métropole toutes autres restrictions à la conduite des bateaux qu'elles se proposent d'appliquer;

ATTENDU la configuration des fonds du lac Nairne et la multiplicité des utilisations de ce lac;

ATTENDU les recommandations de l'Association pour la protection de l'environnement du lac Nairne;

ATTENDU que la Sûreté du Québec est chargée de mettre en application de tels règlements;

Il est proposé par Monsieur Daniel Cauchon, secondé par Monsieur Mario Tremblay et résolu unanimement

Sous réserve du résultat favorable d'une consultation des intéressés à l'égard des présentes qui aura lieu aux bureaux de la municipalité entre le lundi le 12 août et le vendredi le 16 août, de :

Imiter la vitesse des embarcations à dix (10) kilomètres à l'heure dans les secteurs suivants :

Sur une bande de deux cents mètres (200m) de la berge depuis un point situé à la limite est du lot 142-2 (2 chemin Dallaire) et de là, vers l'est et le nord jusqu'à un point situé au nord du lot 282-P (7 chemin Lavoie).

Sur une bande de cent mètres (100m) de la berge depuis la limite nord du lot 282-P du 7 chemin Lavoie et de là vers le nord, l'ouest et le sud jusqu'à un point situé à la limite est du lot 142-2 (2 chemin Dallaire).

Nonobstant les restrictions ci-dessus, le ski nautique à partir de la rive vers la partie du lac où la vitesse n'est pas réglementée est autorisé.

D'installer conformément au système canadien d'aides à la navigation des balises indiquant les zones où s'appliquent les restrictions ci-dessus (ce qui faciliterait le repérage des zones de vitesse réduite par les plaisanciers).

Limiter la puissance motrice des embarcations à propulsion mécanique à 195,0 kilowatt (260HP).

2002-08-08 FRAIS RELIÉS À LA RÉPARATION DE LA RUE DE LA RÉSERVE SUITE AUX BRIS EFFECTUÉS PAR UN CAMION APPARTENANT AUX ENTREPRISES YVON GUÉRIN.

ATTENDU que le 5 juillet 2002, un chargement de pulpe a été effectué chez M. Yvon Gagnon par Transport Yvan Guérin Inc.;

ATTENDU que les pattes de la chargeuse ont brisé l'asphalte de la rue de la Réserve;

ATTENDU que des photos ont été prises pour ces bris et que les réparations ont été effectués par les employés de la municipalité;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur Gaston Lavoie, appuyé par Monsieur Daniel Cauchon et résolu que le Conseil, de la municipalité de St-Aimé-des-Lacs, chargent les frais pour la réparation de la rue de la Réserve au Transport Yvan Guérin Inc. et ce, pour un montant de cent vingt-cinq dollars (\$125.00).

2002-08-09 ENTÉRINER L'AUTORISATION VERBALE POUR LA PARADE DU FESTIVAL DES TRANSPORTEURS.

Sur proposition de Monsieur Raynald Godin, appuyé de Monsieur Gaston Lavoie et résolu unanimement que les membres du Conseil, de la municipalité de St-Aimé-des-Lacs, entérinent l'autorisation verbale pour la parade du Festival des Transporteurs routiers dans les rues de la municipalité le 27 juillet 2002. Que copie conforme de la présent soit acheminée à Monsieur Rémi Guay du ministère des Transports.

2002-08-10 RÉOLUTION POUR UN NOUVEAU POMPIER VOLONTAIRE.

Sur proposition de Monsieur Gaston Lavoie, appuyé de Monsieur Raynald Godin et résolu unanimement que les membres du Conseil, de la municipalité de St-Aimé-des-Lacs, acceptent le pompier volontaire suivant dans la brigade : Donald Rochefort.

CORRESPONDANCE.

Commission de la protection du territoire agricole : Dossier Ferme Pilote pour la tenue d'une rencontre avec la Commission.

Ministère des Ressources naturelles : le rapport sur l'état des forêts québécoises 1995-1999, bulletin d'information sur la réforme de la publicité foncière.

Ministère des Affaires municipales et de la Métropole : programme de surveillance du virus du Nil occidental.

M. Rosaire Bertrand, député de Charlevoix et Ministre délégué de la région de la capitale nationale: pour la réfection de la conduite d'aqueduc.

MRC de Charlevoix-Est : le règlement de contrôle intérimaire numéro 122-04-02 concernant l'aménagement des terrains de camping sur les terres du domaine de l'État du territoire de la MRC de Charlevoix-Est, retrait de la vente pour taxes de la propriété de M. Yves Deschesnes,

Régie régionale de la santé et des services sociaux : semaine de prévention de la toxicomanie du 17 au 23 novembre 2002.

Hydro-Québec : règlement de la facture pour l'attente des pompiers (sécurité publique).

L'Immobilière : rapport d'évaluation.

Maison des Jeunes : autorisation pour effectuer un lovothon.

Mme. Céline Larouche : demande de remboursement des frais.

Postes Canada : avis de modification des tarifs.

Action communautaire jeunesse : le bulletin de liaison.

Association des Riverains du lac Pied-des-Monts : pour l'état des chemins, les conteneurs à vidanges.

Le Festival du coureur des bois : informations reliées aux candidatures.

M. Lionel Majot : curriculum vitae.

Le Routier : revue de juillet 2002.

Camp de jour : mini-cirque magique.

Demandes de don : Société de recherche sur le cancer, Secours aux lépreux.

2002-08-11 DON À LA MAISON DES JEUNES DE ST-AIMÉ-DES-LACS.

Sur proposition de Monsieur Gaston Lavoie, appuyé de Monsieur Mario Tremblay et résolu sur division (contre : Madame Dominique St-Pierre et Messieurs Gaétan Thivierge et Raynald Godin) que la municipalité fait don d'un montant de cinq cents dollars (\$500.00) à la Maison des Jeunes de St-Aimé-des-Lacs pour leur permettre de peindre leur local et de changer les rideaux.

2002-08-12 DEMANDE DE REMBOURSEMENT DES FRAIS RELIÉS À UNE DEMANDE DE CHANGEMENT DE ZONAGE EFFECTUÉE PAR MADAME CÉLINE LAROUCHE.

Sur proposition de Monsieur Daniel Cauchon, appuyé de Monsieur Gaston Lavoie et résolu sur division (contre : Madame Dominique St-Pierre et Monsieur Gaétan Thivierge) que les membres du Conseil refusent de rembourser les frais, soit un montant de \$500.00 à Madame Céline Larouche pour la demande d'étude de changement de zonage relatif à la sablière qu'elle a déposé en date du 30 avril 2002.

2002-08-13 AJOUTS AUX ASSURANCES DE LA MUNICIPALITÉ.

Sur proposition de Monsieur Mario Tremblay, appuyé de Monsieur Gaston Lavoie et résolu unanimement que la municipalité de St-Aimé-des-Lacs désire augmenter ses limites d'assurances à 105,395\$ et couvrir les emplacements numéros : 13, 14 et 15. Tel que décrit dans le tableau des emplacements suite à l'évaluation.

2002-08-14 ACHAT D'UNE PALETTE DE CALCIUM.

Sur proposition de Madame Dominique St-Pierre, appuyé de Monsieur Raynald Godin et résolu sur division (contre : Messieurs Gaston Lavoie et Mario Tremblay) que le Conseil procède à l'achat d'une palette de calcium pour le chemin du Pied-des-Monts.

2002-08-15 LEVÉE DE LA SÉANCE.

Sur proposition de Monsieur Gaston Lavoie, appuyé de Monsieur Mario Tremblay et résolu unanimement que la séance ordinaire est levée à 20h40.

MAIRE

SECRÉTAIRE-TRÉSORIÈRE